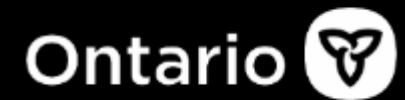




Améliorer le système des offices de protection de la nature de l'Ontario



Registre de la réglementation et avis du Registre environnemental n° 026-0740 — Document supplémentaire : Nomination de membres par les municipalités participantes aux offices de protection de la nature régionaux en vertu d'une formule d'attribution par paliers proposée

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs



Ce document supplémentaire illustre la méthode proposée pour déterminer le nombre de membres que chaque municipalité participante nomme à chacun des neuf offices de protection de la nature (OPN) régionaux, dans le cadre de la consultation ministérielle sur un projet de règlement (Registre de la réglementation et Registre environnemental n° 026-0740).

Table des matières

	Diapositive n° :
Formule d'attribution par paliers proposée	3
Attribution de membres nommés :	
1. Nord-Ouest de l'Ontario	5
2. Nord-Est de l'Ontario	7
3. Ouest du lac Érié	9
4. Est du lac Érié	11
5. Lac Huron	13
6. Ouest du lac Ontario	15
7. Centre du lac Ontario	17
8. Est du lac Ontario	19
9. Fleuve Saint-Laurent	21
Résumé : Nombre de municipalités participantes et de membres par Office de protection de la nature (OPN) régional	22



Formule d'attribution par paliers proposée

Le Ministère propose de prendre un règlement en vertu de la *Loi sur les offices de protection de la nature* afin d'établir la méthode permettant de déterminer le nombre de membres que chaque municipalité participante nomme au sein d'un OPN régional, au moyen d'une **formule d'attribution par paliers**, comme suit :

- **Palier 4** : Lorsque la population d'une municipalité participante représente plus de 30 % de la population totale de l'OPN régional, elle nomme quatre membres.
- **Palier 3** : Lorsque la population d'une municipalité participante représente 15 % ou plus, mais moins de 30 % de la population totale de l'OPN régional, elle nomme trois membres.
- **Palier 2** : Lorsque la population d'une municipalité participante représente 5 % ou plus, mais moins de 15 % de la population totale de l'OPN régional, elle nomme deux membres.
- **Palier 1** : Lorsque la population d'une municipalité représente moins de 5 % de la population totale de l'OPN régional, nomme un membre.

Palier	Pourcentage de la population de l'OPN régional	Nombre de membres
4	≥ 30 %	4
3	≥ 15 % jusqu'à < 30 %	3
2	≥ 5 % jusqu'à < 15 %	2
1	< 5 %*	1

Le processus d'application de cette formule est décrit à la page suivante.

Application de la formule d'attribution par paliers proposée

- La représentation d'une municipalité au sein d'un office régional de protection de la nature est établie en fonction du pourcentage que représente sa population par rapport à la population totale du territoire de cet office. Ce pourcentage détermine le palier de population auquel appartient la municipalité et, par conséquent, le nombre de membres qu'elle peut nommer.
- Pour établir le pourcentage correspondant à une municipalité :
 - Si la municipalité est entièrement située sur le territoire de l'office régional de protection de la nature, c'est l'ensemble de sa population qui est pris en compte.
 - Si seule une partie de la municipalité se trouve sur le territoire de l'office régional de protection de la nature, la population prise en compte est ajustée en fonction du pourcentage du secteur géographique de la municipalité qui se trouve sur ce territoire.
 - Par exemple, si 50 % du secteur géographique d'une municipalité se trouve sur le territoire de l'office régional de protection de la nature, alors 50 % de sa population totale est prise en compte dans le calcul.
 - Les populations de toutes les municipalités participantes sont additionnées pour établir la population totale du territoire de l'office régional de protection de la nature. De même, la part de chaque municipalité dans cette population totale est calculée en pourcentage.

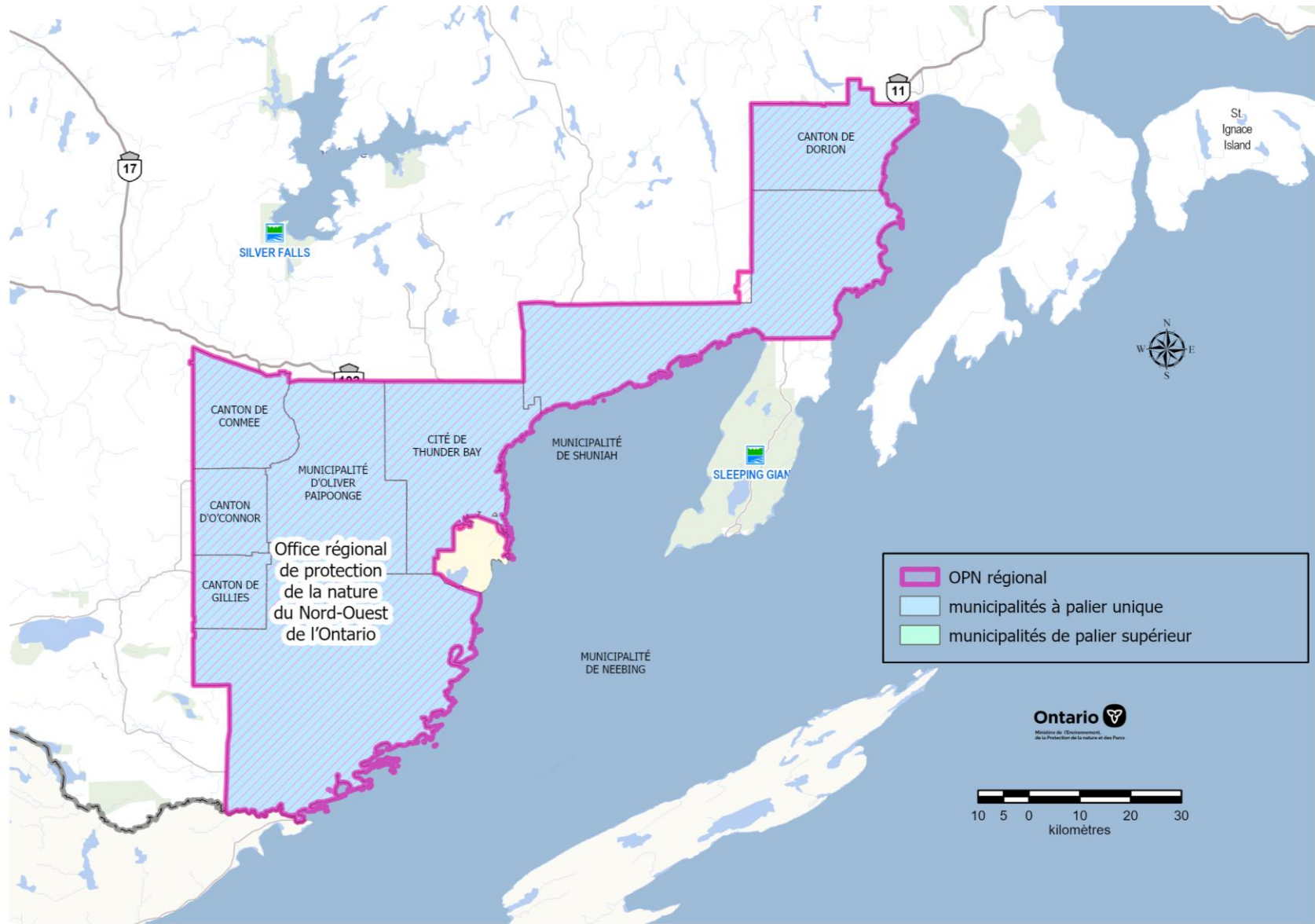
Ententes municipales

- En vertu de la *Loi sur les offices de protection de la nature*, toutes les municipalités participantes d'un office régional de protection de la nature peuvent conclure une entente définissant une autre méthode pour déterminer le nombre de membres que chaque municipalité peut nommer au sein de cet office régional.
- Il n'est pas obligatoire qu'une telle entente garantisse au moins un membre à chaque municipalité participante, mais elle doit respecter les autres plafonds prescrits :
 - Il est proposé qu'aucune municipalité ne puisse nommer plus de cinq membres.
 - Il est proposé que le nombre total maximal de membres pouvant être nommés au sein d'un office régional de protection de la nature ne puisse dépasser le nombre total de membres qui seraient nommés selon la formule d'attribution par paliers proposée.

Remarque importante :

- Les municipalités seraient tenues d'utiliser la formule d'attribution par paliers proposée pour les premières nominations au sein des offices régionaux de protection de la nature.

1 — OPN régional du Nord-Ouest de l’Ontario — Municipalités participantes



© Imprimeur du Roi pour l'Ontario et ses concédants de licence, 2026

Ne peut être reproduit sans autorisation.

IL NE S'AGIT PAS D'UN PLAN D'ARPENTAGE.

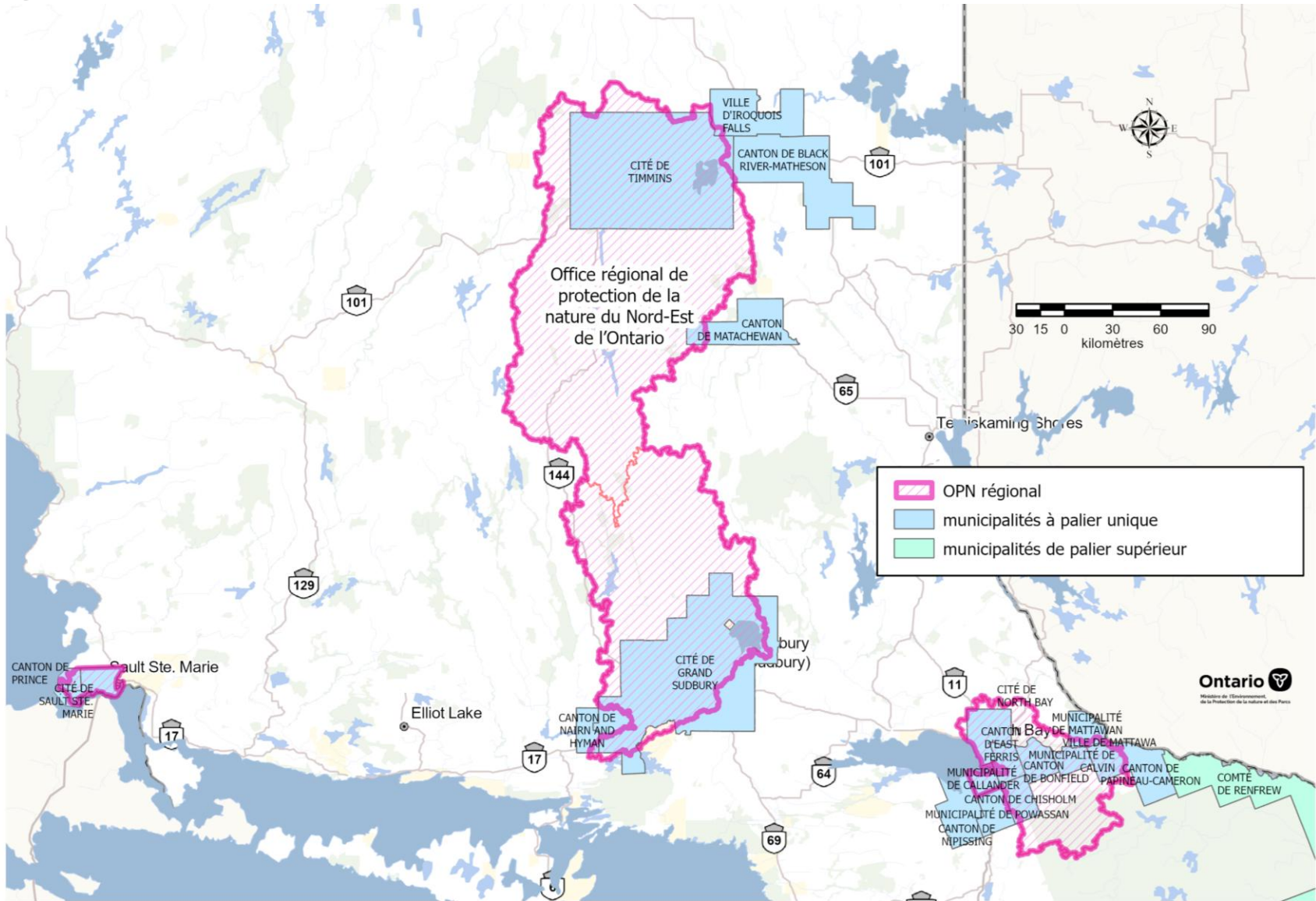
utilisation ou à des applications spécifiques à un site. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs fournit ces renseignements en sachant qu'ils ne sont pas garantis comme étant exacts, corrects ou complets et que les conclusions tirées de ces renseignements relèvent de la responsabilité de l'utilisateur. Bien que tous les efforts aient été déployés pour utiliser des données considérées comme exactes, une certaine marge d'erreur est inhérente à toute cartographie. Ces produits cartographiques sont destinés à des fins de référence uniquement et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs décline toute responsabilité en cas de dommages consécutifs et indirects découlant de leur utilisation. Ces cartes sont fournies « en l'état », sans aucune garantie, expresse ou implicite, y compris, sans toutefois s'y limiter, les garanties d'adéquation à un usage ou à une fin particulière.

1 – OPN régional du Nord-Ouest de l’Ontario | Population totale au sein de l’OPN régional : 122 266

Nombre de membres attribués selon la formule d'attribution par paliers proposée				
Municipalité	Population totale	% de la municipalité dans l'OPN régional	Population au sein de l'OPN régional (% de la population totale de l'OPN régional)	Nombre de membres
Thunder Bay	108 440	100 %	108 440 (88,7 %)	4
Oliver Paipoonge	6 035	100 %	6 035 (4,9 %)	1
Shuniah	3 247	100 %	3 247 (2,7 %)	1
Neebing	2 241	100 %	2 241 (1,8 %)	1
Conmee	798	100 %	798 (0,7 %)	1
O'Connor	689	100 %	689 (0,6 %)	1
Gillies	441	100 %	441 (0,4 %)	1
Dorion	375	100 %	375 (0,3 %)	1
Nombre total de membres nommés				11

--- La ligne pointillée indique la différenciation des paliers selon la formule d'attribution par paliers proposée (voir la [diapositive 3](#)).

2 – OPN régional du Nord-Est de l’Ontario – Municipalités participantes



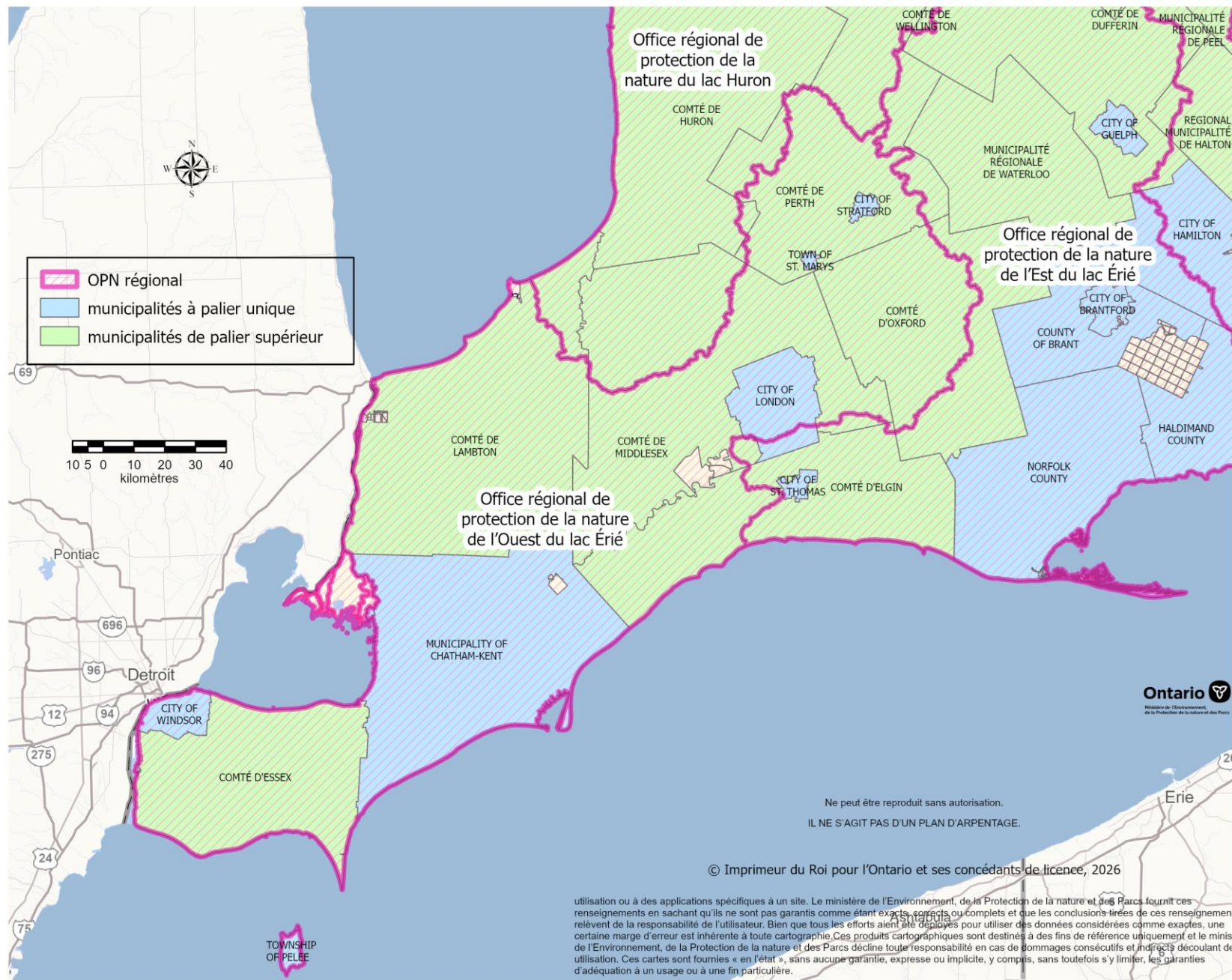
© Imprimeur du Roi pour l'Ontario et ses concédants de licence, 2026

2 – OPN régional du Nord-Est de l'Ontario | Population totale au sein de l'OPN régional : 292 707

Nombre de membres attribués selon la formule d'attribution par paliers proposée

Municipalité	Population totale	% de la municipalité dans l'OPN régional	Population au sein de l'OPN régional (% de la population totale de l'OPN régional)	Nombre de membres
Grand Sudbury	166 004	72,36 %	120 120 (41,1 %)	4
Sault-Ste- Marie	72 051	100 %	72 051 (24,5 %)	3
North Bay	52 662	87,58 %	46 121 (15,8 %)	3
Timmins	41 145	97,27 %	40 022 (13,7 %)	2
East Ferris	4 946	91,71 %	4 536 (1,6 %)	1
Callander	3 964	100 %	3 964 (1,4 %)	1
Bonfield	2 146	100 %	2 146 (0,7 %)	1
Chisholm	1 312	92,70 %	1 216 (0,4 %)	1
Mattawa	1 881	50,44 %	949 (0,3 %)	1
Prince	975	65,0 %	633 (0,2 %)	1
Calvin	557	100 %	557 (0,2 %)	1
Papineau-Cameron	982	31,44 %	309 (0,1 %)	1
Powassan	3 346	1,55 %	52 (0,02 %)	1
Mattawan	153	19,97 %	31 (0,01 %)	1
Nombre total de membres nommés				22

3 – OPN régional de l'Ouest du lac Érié – Municipalités participantes



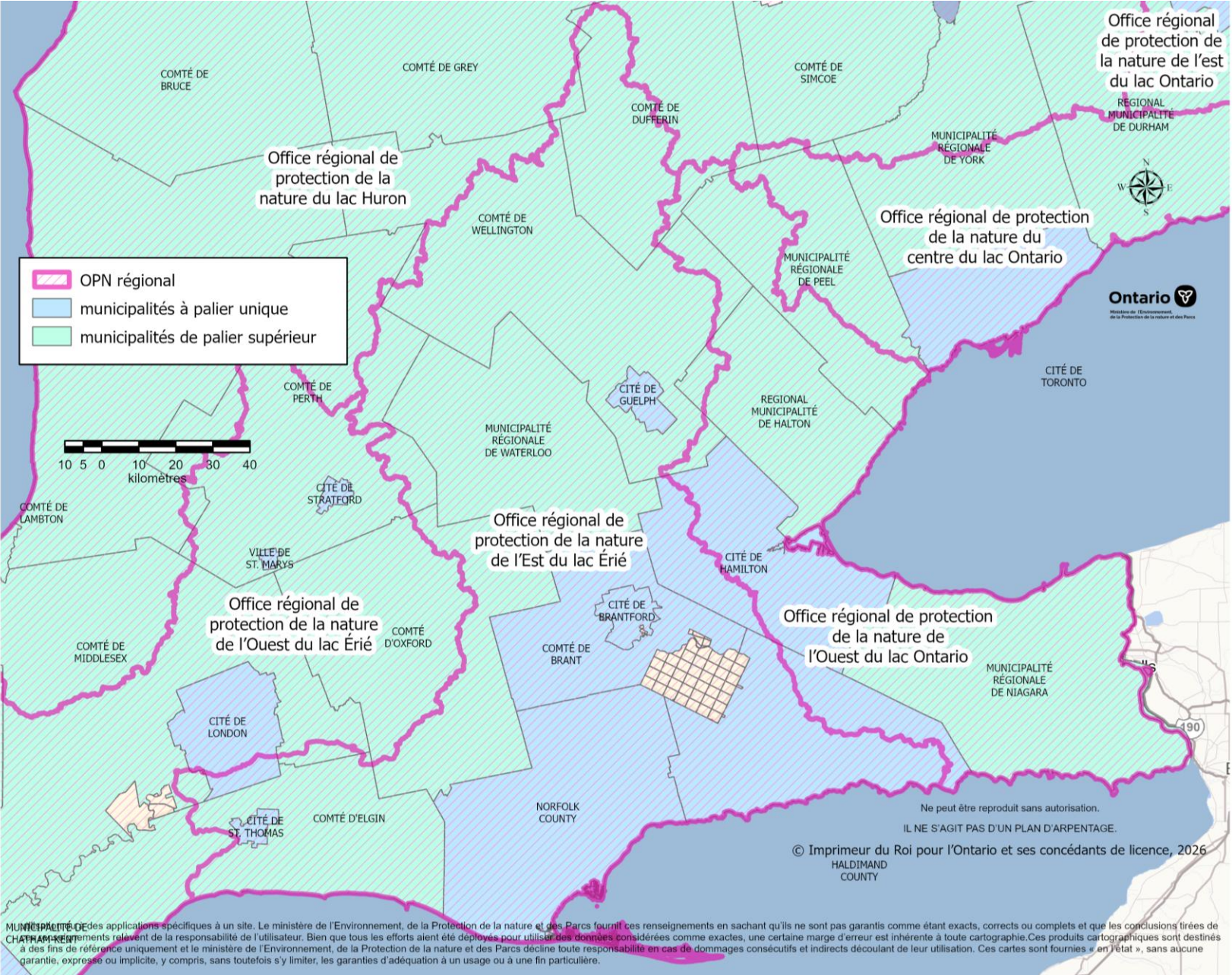
3 – OPN régional de l'Ouest du lac Érié | Population totale au sein de l'OPN régional : 1 746 043

Nombre de membres attribués selon la formule d'attribution par paliers proposée

Municipalité	Population totale	% de la municipalité dans l'OPN régional	Population au sein de l'OPN régional (% de la population totale de l'OPN régional)	Nombre de membres :
Comté d'Essex	422 860	100 %	422 860 (24,2 %)	3
London	422 324	84,69 %	357 666 (20,5 %)	3
Comté de Middlesex	500 563	64,55 %	323 113 (18,5 %)	3
Windsor	229 660	100 %	229 660 (13,1 %)	2
Comté de Lambton	128 154	92,07 %	117 991 (6,8 %)	2
Chatham-Kent	103 988	100 %	103 988 (6 %)	2
Comté d'Oxford	121 781	54,86 %	66 809 (3,8 %)	1
Comté de Perth	81 565	51,53 %	42 030 (2,4 %)	1
Comté d'Elgin	94 752	42,79 %	40 544 (2,3 %)	1
Stratford	33 232	100 %	33 232 (1,9 %)	1
Marys	7 386	100 %	7 386 (0,4 %)	1
Comté de Huron	61 366	0,87 %	534 (0,03 %)	1
Pelee	230	100 %	230 (0,01 %)	1
Nombre total de membres nommés				22

--- Les lignes pointillées indiquent la différenciation des paliers selon la formule d'attribution par paliers proposée (voir la [diapositive 3](#)).

4 – OPN régional de l’Est du lac Érié – Municipalités participantes



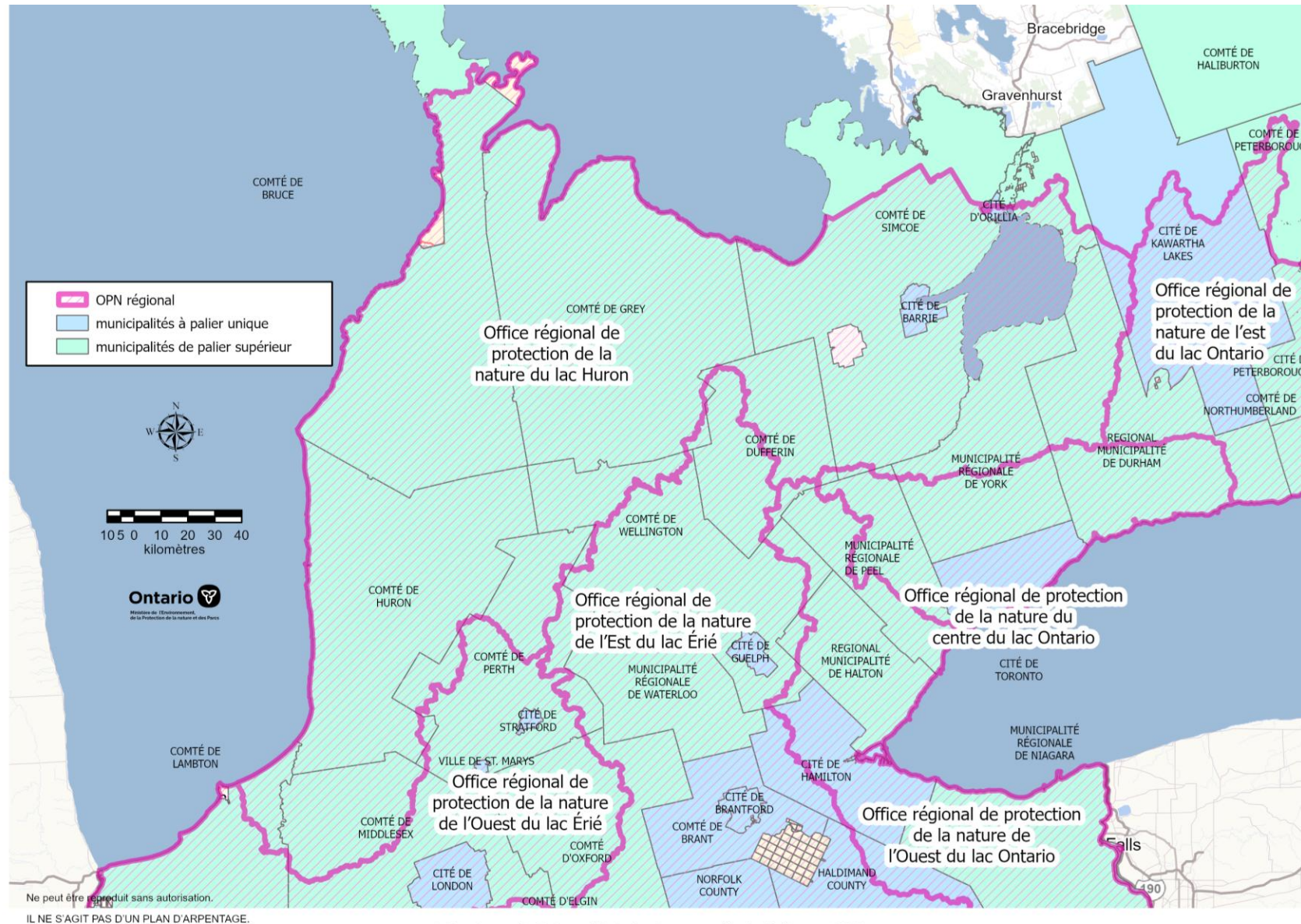
4 – OPN régional de l'Est du lac Érié | Population totale au sein de l'OPN régional : 1 723 805

Nombre de membres attribués selon la formule d'attribution par paliers proposée

Municipalité	Population totale	% de la municipalité dans l'OPN régional	Population au sein de l'OPN régional (% de la population totale de l'OPN régional)	Nombre de membres :
Région de Waterloo	587 165	100 %	587 165 (34,1 %)	4
Comté de Wellington	241 026	72,3 %	174 286 (10,1 %)	2
Hamilton	569 353	26,75 %	152 302 (8,8 %)	2
Comté de Brant	144 771	100 %	144 771 (8,4 %)	2
Guelph	143 740	100 %	143 740 (8,3 %)	2
Brantford	104 688	100 %	104 688 (6,1 %)	2
Comté de Norfolk	67 490	99,96 %	67 463 (3,9 %)	1
London	422 324	15,31 %	64 658 (3,8 %)	1
Comté d'Oxford	121 781	45,14 %	54 972 (3,2 %)	1
Comté d'Elgin	94 752	57,21 %	54 208 (3,1 %)	1
St. Thomas	42 840	100 %	42 840 (2,5 %)	1
Région de Halton	596 637	6,34 %	37 827 (2,2 %)	1
Comté de Haldimand	49 216	76,14 %	37 473 (2,2 %)	1
Comté de Dufferin	66 257	46,4 %	30 743 (1,8 %)	1
Comté de Middlesex	500 563	2,84 %	14 216 (0,8 %)	1
Comté de Perth	81 565	14,03 %	11 444 (0,7 %)	1
Comté de Grey	100 905	1 %	1 009 (0,06 %)	1
Nombre total de membres nommés				25

Les lignes pointillées indiquent la différenciation des paliers selon la formule d'attribution par paliers proposée (voir la [diapositive 3](#)).

5 – OPN régional du lac Huron – Municipalités participantes

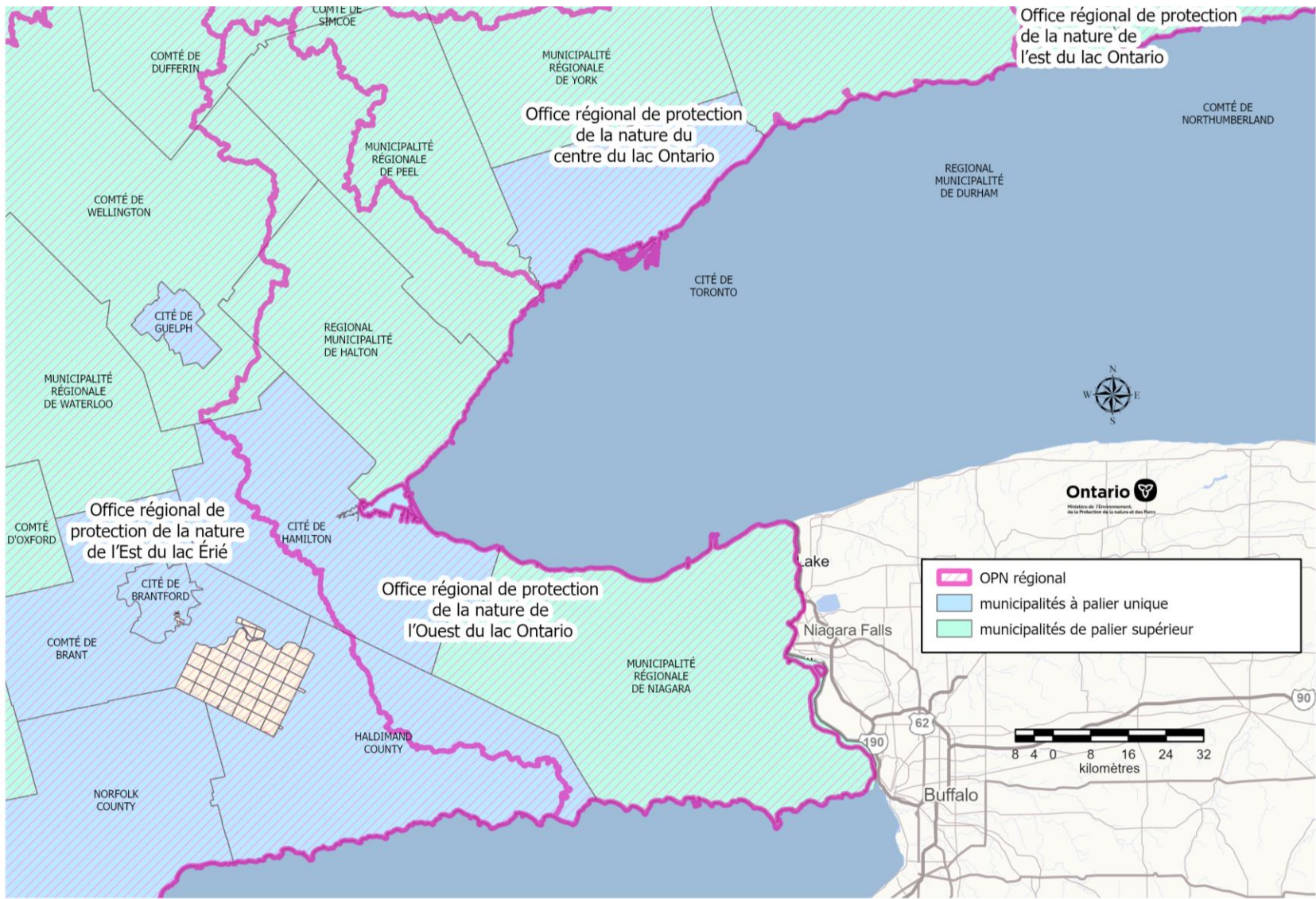


5 – OPN régional du lac Huron | Population totale au sein de l'OPN régional : 1 864 776

Nombre de membres attribués selon la formule d'attribution par paliers proposée

Municipalité	Population totale	% de la municipalité dans l'OPN régional	Population au sein de l'OPN régional (% de la population totale de l'OPN régional)	Nombre de membres :
Région de York	1 173 334	52,96 %	621 398 (33,3 %)	4
Comté de Simcoe	533 169	70,39 %	375 298 (20,1 %)	3
Région de Durham	696 922	31,02 %	216 185 (11,6 %)	2
Comté de Middlesex	500 563	32,54 %	162 883 (8,7 %)	2
Barrie	147 829	100 %	147 829 (7,9 %)	2
Comté de Grey	100 905	98,69 %	99 583 (5,3 %)	2
Comté de Huron	61 366	99,12 %	60 826 (3,3 %)	1
Comté de Bruce	73 396	80,17 %	58 842 (3,2 %)	1
Comté de Wellington	241 026	20,45 %	49 290 (2,6 %)	1
Comté de Dufferin	66 257	47,95 %	31 770 (1,7 %)	1
Comté de Perth	81 565	34,31 %	27 985 (1,5 %)	1
Comté de Lambton	128 154	7,91 %	10 137 (0,5 %)	1
Kawartha Lakes	79 247	3,47 %	2 750 (0,2 %)	1
Nombre total de membres nommés				22

6 – OPN régional de l'Ouest du lac Ontario – Municipalités participantes



© Imprimeur du Roi pour l'Ontario et ses concédants de licence, 2026

Ne peut être reproduit sans autorisation.
IL NE S'AGIT PAS D'UN PLAN D'ARPENTAGE.

utilisation ou à des applications spécifiques à un site. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs fournit ces renseignements en sachant qu'ils ne sont pas garantis comme étant exacts, corrects ou complets et que les conclusions tirées de ces renseignements relèvent de la responsabilité de l'utilisateur. Bien que tous les efforts aient été déployés pour utiliser des données considérées comme exactes, une certaine marge d'erreur est inhérente à toute cartographie. Ces produits cartographiques sont destinés à des fins de référence uniquement et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs décline toute responsabilité en cas de dommages consécutifs et indirects découlant de leur utilisation. Ces cartes sont fournies « en l'état », sans aucune garantie, expresse ou implicite, y compris, sans toutefois s'y limiter, les garanties d'adéquation à un usage ou à une fin particulière.

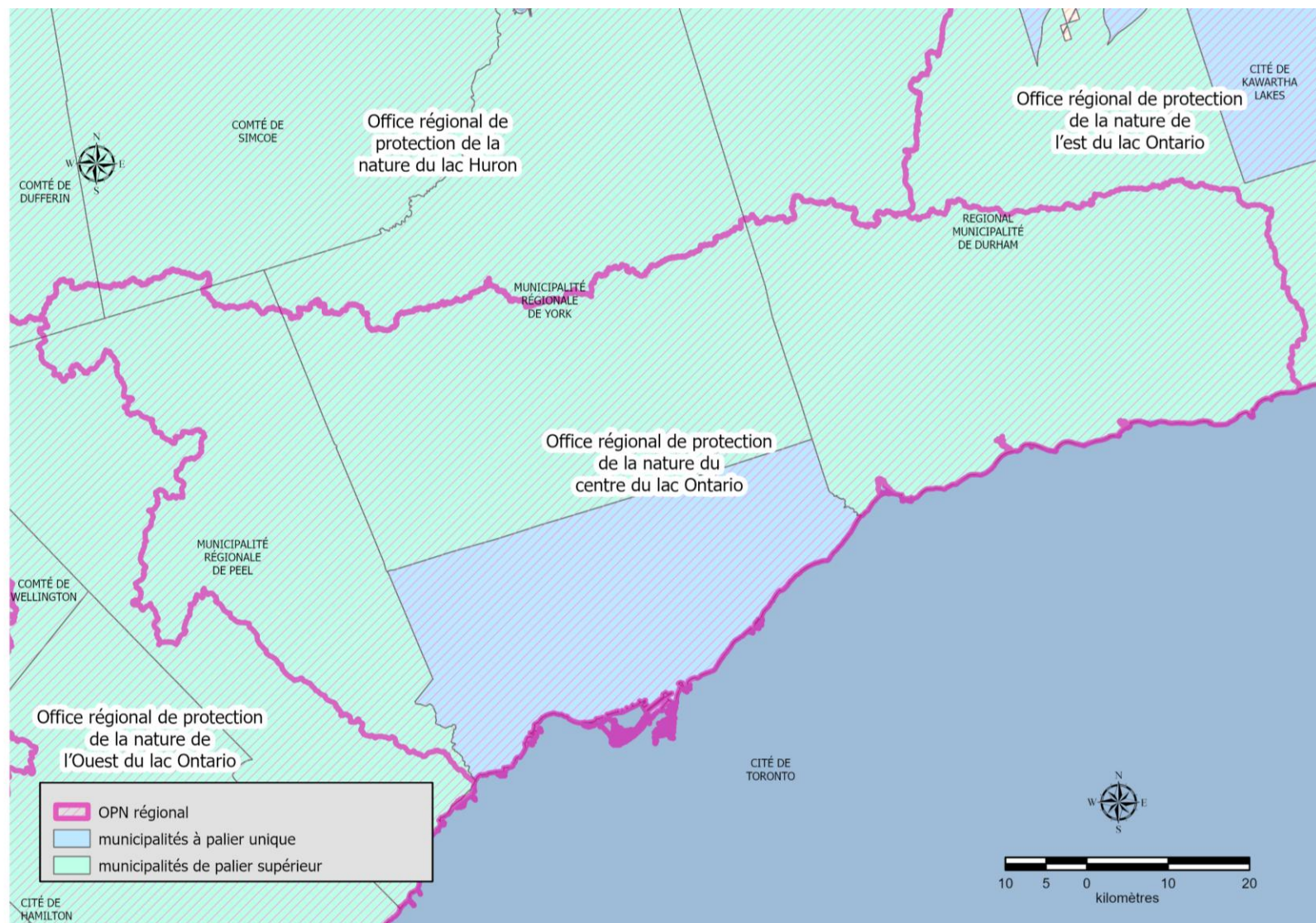
6 – OPN régional de l’Ouest du lac Ontario | Population totale au sein de l’OPN régional : 2 185 626

Nombre de membres attribués selon la formule d'attribution par paliers proposée

Municipalité	Population totale	% de la municipalité dans l’OPN régional	Population au sein de l’OPN régional (% de la population totale de l’OPN régional)	Nombre de membres :
Région de Peel	1 451 022	48,34 %	701 424 (32,1 %)	4
Région de Halton	596 637	93,65 %	558 751 (25,6 %)	3
Région de Niagara	477 941	100 %	477 941 (21,9 %)	3
Hamilton C	569 353	73 %	415 628 (19,0 %)	3
Comté de Wellington	241 026	7,16 %	17 257 (0,8 %)	1
Comté de Haldimand	49 216	23,86 %	11 743 (0,5 %)	1
Comté de Dufferin	66 257	4,35 %	2 882 (0,1 %)	1
Nombre total de membres nommés				16

--- Les lignes pointillées indiquent la différenciation des paliers selon la formule d'attribution par paliers proposée (voir la [diapositive 3](#)).

7 – OPN régional du Centre du lac Ontario – Municipalités participantes



© Imprimeur du Roi pour l'Ontario et ses concédants de licence, 2026

Ne peut être reproduit sans autorisation.

IL NE S'AGIT PAS D'UN PLAN D'ARPENTAGE.

utilisation ou à des applications spécifiques à un site. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs fournit ces renseignements en sachant qu'ils ne sont pas garantis comme étant exacts, corrects ou complets et que les conclusions tirées de ces renseignements relèvent de la responsabilité de l'utilisateur. Bien que tous les efforts aient été déployés pour utiliser des données considérées comme exactes, une certaine marge d'erreur est inhérente à toute cartographie. Ces produits cartographiques sont destinés à des fins de référence uniquement et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs décline toute responsabilité en cas de dommages consécutifs et indirects découlant de leur utilisation. Ces cartes sont fournies « en l'état », sans aucune garantie, expresse ou implicite, y compris, sans toutefois s'y limiter, les garanties d'adéquation à un usage ou à une fin particulière.

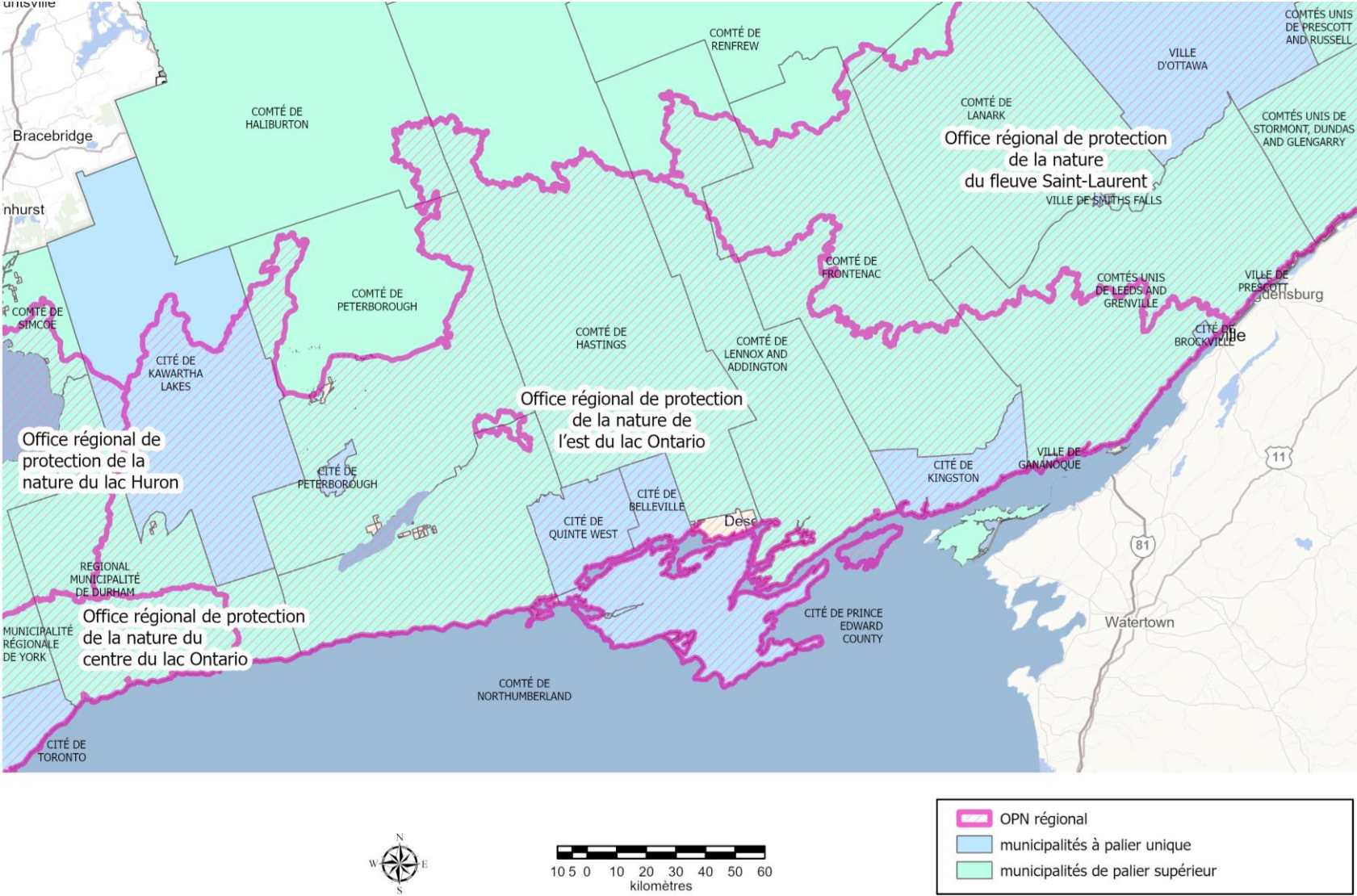
7 – OPN régional du Centre du lac Ontario | Population totale au sein de l’OPN régional : 4 347 259

Nombre de membres attribués selon la formule d'attribution par paliers proposée

Municipalité	Population totale	% de la municipalité dans l’OPN régional	Population au sein de l’OPN régional (% de la population totale de l’OPN régional)	Nombre de membres :
Toronto	2 794 356	100 %	2 794 356 (64,3 %)	4
Région de Peel	1 451 022	50,48 %	732 476 (16,8 %)	3
Région de York	1 173 334	46,91 %	550 411 (12,7 %)	2
Région de Durham	696 922	38,30 %	266 921 (6,1 %)	2
Comté de Simcoe	533 169	0,43 %	2 293 (0,05 %)	1
Comté de Dufferin	66 257	1,21 %	802 (0,01 %)	1
Nombre total de membres nommés				13

--- Les lignes pointillées indiquent la différenciation des paliers selon la formule d'attribution par paliers proposée (voir la [diapositive 3](#)).

8 – OPN régional de l’Est du lac Ontario – Municipalités participantes



© Imprimeur du Roi pour l’Ontario et ses concédants de licence, 2025

Ne peut être reproduit sans autorisation.
IL NE S'AGIT PAS D'UN PLAN D'ARPENTAGE.

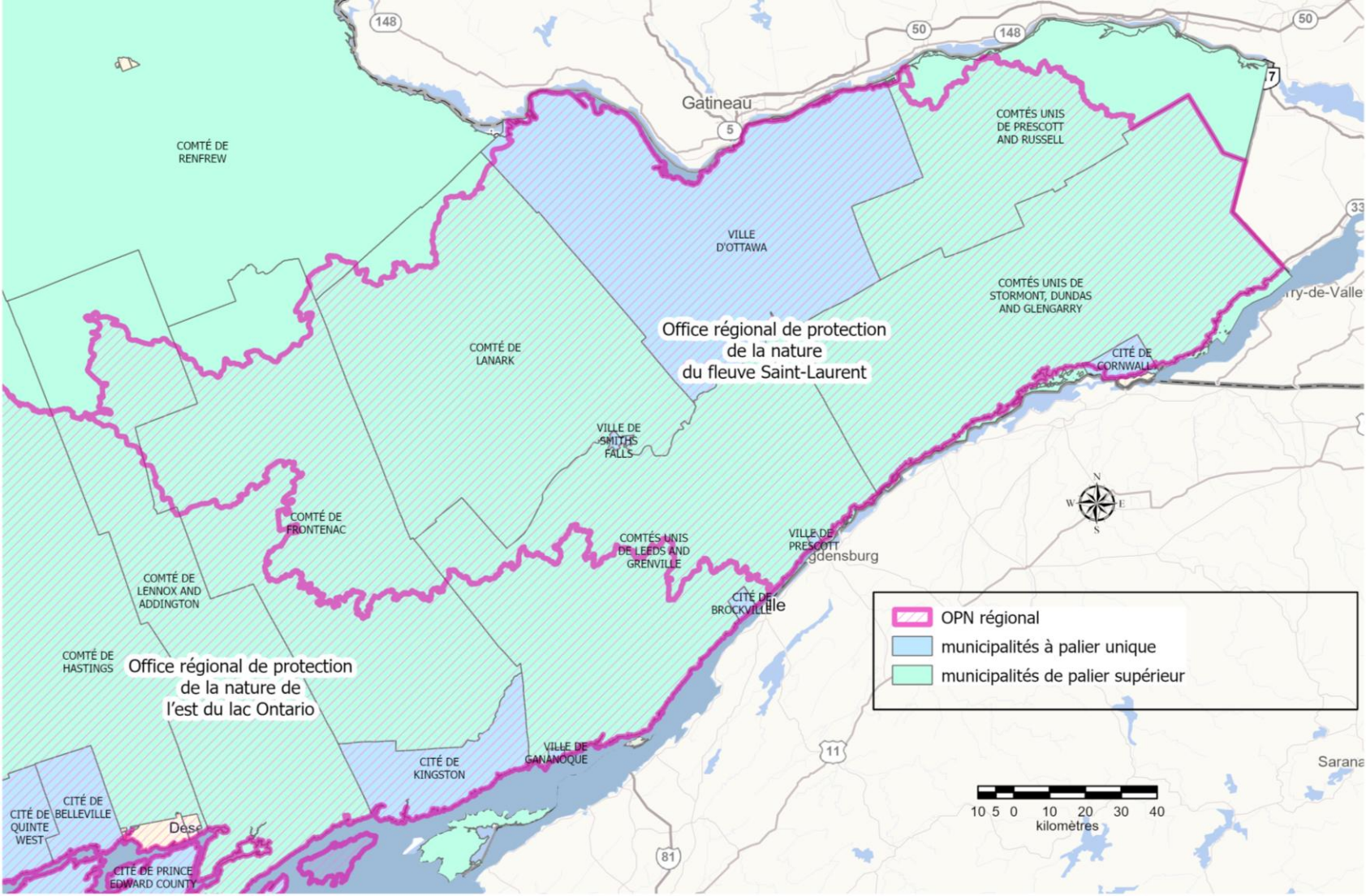
utilisation ou à des applications spécifiques à un site. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs fournit ces renseignements en sachant qu'ils ne sont pas garantis comme étant exacts, corrects ou complets et que les conclusions tirées de ces renseignements relèvent de la responsabilité de l'utilisateur. Bien que tous les efforts aient été déployés pour utiliser des données considérées comme exactes, une certaine marge d'erreur est inhérente à toute cartographie. Ces produits cartographiques sont destinés à des fins de référence uniquement et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs décline toute responsabilité en cas de dommages consécutifs et indirects découlant de leur utilisation. Ces cartes sont fournies « en l'état », sans aucune garantie, expresse ou implicite, y compris, sans toutefois s'y limiter, les garanties d'adéquation à un usage ou à une fin particulière.

8 – OPN régional de l'Est du lac Ontario | Population totale au sein de l'OPN régional : 1 048 798

Nombre de membres attribués selon la formule d'attribution par paliers proposée

Municipalité	Population totale	% de la municipalité dans l'OPN régional	Population au sein de l'OPN régional (% de la population totale de l'OPN régional)	Nombre de membres :
Région de Durham	696 922	30,57 %	213 049 (20,3 %)	3
Kingston	132 485	100 %	132 485 (12,6 %)	2
Comté de Hastings	145 746	65,05 %	94 808 (9,0 %)	2
Comté de Peterborough	147 681	62,48 %	92 271 (8,8 %)	2
Comté de Northumberland	89 365	98,66 %	88 168 (8,4 %)	2
Peterborough	83 651	100 %	83 651 (8,0 %)	2
Comté de Frontenac	161 780	41,2 %	66 653 (6,4 %)	2
Belleville	55 071	100 %	55 071 (5,3 %)	2
Quinte West	46 560	100 %	46 560 (4,4 %)	1
Kawartha Lakes	79 247	56,82 %	45 028 (4,3 %)	1
Comtés unis de Leeds et Grenville	10 4070	43,09 %	44 844 (4,3 %)	1
Comté de Lennox et Addington	45 182	71,4 %	32 260 (3,1 %)	1
Comté de Prince Edward	25 704	100 %	25 704 (2,4 %)	1
Brockville	22 116	100 %	22 116 (2,1 %)	1
Gananoque	5 383	100 %	5 383 (0,5 %)	1
Comté de Haliburton	20 571	3,63 %	747 (0,07 %)	1
Nombre total de membres nommés				26

9 – OPN régional du fleuve Saint-Laurent – Municipalités participantes



© Imprimeur du Roi pour l'Ontario et ses concédants de licence, 2025

Ne peut être reproduit sans autorisation.

IL NE S'AGIT PAS D'UN PLAN D'ARPENTAGE.

utilisation ou à des applications spécifiques à un site. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs fournit ces renseignements en sachant qu'ils ne sont pas garantis comme étant exacts, corrects ou complets et que les conclusions tirées de ces renseignements relèvent de la responsabilité de l'utilisateur. Bien que tous les efforts aient été déployés pour utiliser des données considérées comme exactes, une certaine marge d'erreur est inhérente à toute cartographie. Ces produits cartographiques sont destinés à des fins de référence uniquement et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs décline toute responsabilité en cas de dommages consécutifs et indirects découlant de leur utilisation. Ces cartes sont fournies « en l'état », sans aucune garantie, expresse ou implicite, y compris, sans toutefois s'y limiter, les garanties d'adéquation à un usage ou à une fin particulière.

9 – OPN régional du fleuve Saint-Laurent | Population totale au sein de l'OPN régional : 1 454 986

Nombre de membres attribués selon la formule d'attribution par paliers proposée

Municipalité	Population totale	% de la municipalité dans l'OPN régional	Population au sein de l'OPN régional (% de la population totale de l'OPN régional)	Nombre de membres :
Ottawa	1 017 449	100 %	1 017 449 (69,8 %)	4
Stormont, Dundas, et Glengarry	114 637	99,79 %	114 396 (7,9 %)	2
Comté de Frontenac	161 780	44,29 %	71 652 (4,9 %)	1
Comté de Lanark	75 760	94,36 %	71 487 (4,9 %)	1
Comté de Prescott et Russell	95 639	61,53 %	58 847 (4,1 %)	1
Comté de Leeds et Grenville	104 070	56,35 %	58 643 (4,1 %)	1
Cornwall	47 845	100 %	47 845 (3,3 %)	1
Smiths Falls	9 254	100 %	9 254 (0,6 %)	1
Comté de Lennox et Addington	45 182	10,85 %	4 902 (0,3 %)	1
Comté de Renfrew	106 365	0,48 %	511 (0,04 %)	1
Nombre total de membres nommés				14

--- Les lignes pointillées indiquent la différenciation des paliers selon la formule d'attribution par paliers proposée (voir la [diapositive 3](#)).

Résumé : Nombre de municipalités participantes et de membres selon la formule d'attribution par paliers proposée par OPN régional

Office de protection de la nature régional	Nombre de municipalités participantes	Nombre de membres :
1. Nord-Ouest de l'Ontario	8	11
2. Nord-Est de l'Ontario	15	22
3. Ouest du lac Érié	13	22
4. Est du lac Érié	17	25
5. Lac Huron	13	22
6. Ouest du lac Ontario	7	16
7. Centre du lac Ontario	6	13
8. Est du lac Ontario	16	26
9. Fleuve Saint-Laurent	10	14